

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit:	ALTUGLAS ADHESIVE P 10	Page: 1/8
N° FDS : 02193	Version : 5	Date : 2004-04-06 Annule et remplace: 2002-10-30

01 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE

NOM DE LA PREPARATION :	ALTUGLAS ADHESIVE P 10
UTILISATIONS RECOMMANDÉES :	Colle polymérisable pour assemblage de pièces en Altuglas
N° FDS :	02193
NOM DU FOURNISSEUR (*) :	ALTUGLAS INTERNATIONAL (*) Immeuble Vision Défense 89 boulevard National 92257 La Garenne-Colombes FRANCE Téléphone : 01 78 66 23 00 Télécopie : 01 78 66 23 99 (*)
Numéro de téléphone d'appel d'urgence (*) :	+33 (0)1 78 66 23 00 (*)
ORFILA :	Téléphone : 01 45 42 59 59

02 - IDENTIFICATION DES DANGERS (*)

PRINCIPAUX DANGERS (*) :	-
EFFETS SUR LA SANTE :	Irritant pour les voies respiratoires et la peau Sensibilisant cutané
EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT (*) :	Non facilement biodégradable (*)
DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :	Facilement inflammable Décomposition thermique en produits inflammables et irritants Par combustion, formation de produits toxiques La polymérisation est exothermique et est susceptible de dégénérer en une réaction non contrôlée
RISQUES SPECIFIQUES / CE :	FACILEMENT INFLAMMABLE IRRITANT Facilement inflammable Irritant pour les voies respiratoires et la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

03 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS (*)

NATURE CHIMIQUE DE LA PREPARATION (*) :	PREPARATION A BASE DE : POLYMER DE METHACRYLATE DE METHYLE (MAM) (*) CAS: 25086-15-1 ~30% (*) METHACRYLATE DE METHYLE : ~60% (*) CAS: 80-62-6 EINECS : 201-297-1 F, Xi, R_11-37/38-43 (*) ACRYLATE DE 2-ETHYLHEXYLE (*) < 10% (*) CAS: 103-11-7 EINECS: 203-080-7 Xi, R37/38-43 (*) Diméthacrylate de butanediol 1-4 : < 5% (*) CAS: 2082-81-7 Xi, R36/37/38 (*)
---	---

EINECS :	Conforme
----------	----------

04 - PREMIERS SECOURS

CONSEILS GENERAUX :	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé
INHALATION :	Amener la victime à l'air libre Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit: ALTUGLAS ADHESIVE P 10 Page: 2/8

N° FDS : 02193 Version : 5 Date : 2004-04-06
Annule et remplace: 2002-10-30

CONTACT AVEC LA PEAU :	Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau
CONTACT AVEC LES YEUX :	Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau en écartant bien les paupières Consulter un ophtalmologiste
INGESTION :	Ne pas tenter de faire vomir, rincer abondamment la bouche et les lèvres à l'eau si le sujet est conscient, puis hospitaliser d'urgence
PROTECTION DES SAUVETEURS :	En cas d'intervention en atmosphère saturée, porter un appareil respiratoire

05 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIES :	Poudre sèche Mousse Eau pulvérisée Dioxyde de carbone (CO2)
DANGERS SPECIFIQUES :	Facilement inflammable La polymérisation est exothermique et est susceptible de dégénérer en une réaction non contrôlée
METHODES PARTICULIERES D'INTERVENTION :	Eloigner toute source d'ignition Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau Prévoir un système d'évacuation rapide des conteneurs En cas d'incendie à proximité, éloigner les conteneurs exposés au feu
EQUIPEMENTS SPECIAUX POUR LA PROTECTION DES INTERVENANTS :	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection

06 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES :	Prohiber toute source d'étincelles et d'ignition - Ne pas fumer Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent Prohiber le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs Utiliser un équipement de protection individuelle
PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :	Ne pas rejeter dans l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts Endiguer
METHODES DE NETTOYAGE :	-
Récupération :	Pomper dans un réservoir de secours inerte Absorber le reste sur un absorbant inerte. (Sable - Kleselguhr)
Elimination :	Eliminer le produit par incinération

07 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION :	-
Mesures techniques/Précautions :	Consignes de stockage et de manipulation applicables aux produits : FACILEMENT INFLAMMABLES IRRITANTS SENSIBILISANTS Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements Ne pas utiliser de charbons actifs pour piéger les odeurs de méthacrylates Prévoir douches, fontaines oculaires

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit:	ALTUGLAS ADHESIVE P 10	Page: 3/8
N° FDS : 02193	Version : 5	Date : 2004-04-06 Annule et remplace: 2002-10-30
Conseils d'utilisation :	Transférer par pompe ou par pression d'azote et purger aussitôt à l'air Eviter l'accumulation de charges électrostatiques Manipuler loin de toutes flammes N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant	
STOCKAGE :	-	
Mesures techniques/Conditions de stockage :	Conserver dans un endroit bien ventilé Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer Conserver sous atmosphère d'air Protéger de la lumière Eviter les longues périodes de stockage Conserver à une température inférieure à 30 °C Contrôler en permanence la température du produit Contrôler la limpidité du produit La concentration d'inhibiteur doit être maintenue Prévoir mise à la terre et matériels électriques utilisables en atmosphère explosive Prévoir une cuvette de rétention	
Produits incompatibles :	Matières combustibles	
MATERIAUX D'EMBALLAGE :	-	
Recommandés :	Aluminium	

08 - CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE (*)

MESURES TECHNIQUES :	Prévoir un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisante dans les ateliers
PARAMETRES DE CONTROLE (*) :	-
Valeurs limites d'exposition (*) :	METHACRYLATE DE METHYLE : (*) FRANCE 1999 : VME = 100 ppm (410 mg/m ³) FRANCE 1999 : VLE = 200 ppm (820 mg/m ³) USA-ACGIH 2004 : TLV-TWA = 50 ppm (*) USA-ACGIH 2004 : TLV-STEL = 100 ppm (*)

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

Protection respiratoire :	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié
Protection des mains :	Gants
Protection des yeux :	Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps :	Vêtements de protection Bottes
Mesures d'hygiène spécifiques :	Prohiber le contact avec la peau, les yeux et l'inhalation des vapeurs Ne pas fumer

09 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (*)

ETAT PHYSIQUE (20°C) (*) :	Liquide
COULEUR (*) :	Violet (*)
ODEUR (*) :	Acre (*) Légèrement irritante
pH :	Non applicable
TEMPERATURE/INTERVALLE D'EBULLITION (*) :	100.3°C (1013 hPa) (*)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit:	ALTUGLAS ADHESIVE P 10	Page: 4/8
N° FDS : 02193	Version : 5	Date : 2004-04-06 Annule et remplace: 2002-10-30
POINT D'ECLAIR (*) :	10°C (Coupelle fermée) (*) Norme : NF M07-011 (*)	
TEMPERATURE D'AUTOINFLAMMABILITE :	430 °C	
LIMITES D'EXPLOSIVITE :	METHACRYLATE DE METHYLE :	
Inférieure :	2.1 % en volume	
Supérieure :	12.5 % en volume	
PRESSION DE VAPEUR (*) :	< 40 hPa (20°C) (*)	
MASSE VOLUMIQUE (*) :	1.010 - 1.030 g/cm³ (*)	
SOLUBILITE :	-	
EAU :	(20°C) : 16 g/l	
COEFFICIENT DE PARTAGE (n-octanol/eau) (*) :	log Pow: 0.7-1.38	
AUTRES DONNEES (*) :	Viscosité : 500-7500 mPa.s (*) METHACRYLATE DE METHYLE : Constante de Henry : 22.5 - 29.4 Pa.m³/mol.	

10 - STABILITE ET REACTIVITE

CONDITIONS A EVITER :	Protéger de la lumière Conserver à une température inférieure à 30°C
MATIERES A EVITER :	Produits générateurs de radicaux libres Peroxydes Oxydants puissants Acides forts Bases fortes Charbons actifs (réaction explosive)
AUTRES DONNEES :	Présence d'un inhibiteur de polymérisation : p-Méthoxyphénol (Ether Monométhylique de l'Hydroquinone) Produit stable si la concentration de l'inhibiteur est maintenue : 15 mg/kg Contrôler la présence d'oxygène libre indispensable à la stabilisation du produit

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- SUBSTANCE CONCERNEE (*) :	METHACRYLATE DE METHYLE (*)
TOXICITE AIGUË :	-
Inhalation :	A fortes concentrations de vapeurs/brouillards : > 2000 ppm Troubles cardiovasculaires Troubles neurologiques Chez l'animal, rapporté : Peu nocif par inhalation CL50/inhalation/4h/rat = 7093 ppm
Ingestion :	Chez l'animal, rapporté : Pratiquement non nocif par ingestion DL50/orale/rat = 7800 - 9400 mg/kg
Contact avec la peau :	Pénétration cutanée possible Chez l'animal, rapporté : Peu nocif par contact avec la peau Pas de mortalité chez le lapin à 7.5 g/kg (après contact occlusif)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit:	ALTUGLAS ADHESIVE P 10	Page: 5/8
N° FDS : 02193	Version : 5	Date : 2004-04-06 Annule et remplace: 2002-10-30
EFFETS LOCAUX :	-	
Inhalation :	Risque d'irritation pour les voies respiratoires	
Contact avec la peau :	Risque d'irritation cutanée Dermites possibles par contacts répétés Chez l'animal, rapporté : Légèrement irritant pour la peau (lapin)	
Contact avec les yeux :	Risque d'irritation oculaire Chez l'animal, rapporté : Légèrement irritant pour les yeux (lapin)	
SENSIBILISATION :	-	
Contact avec la peau :	Risque de sensibilisation cutanée Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles Sensibilisation croisée possible avec d'autres acrylates et méthacrylates Expérimentalement, chez l'animal : Faiblement sensibilisant chez le cobaye	
TOXICITE CHRONIQUE :	Sites d'actions à fortes concentrations : Voies respiratoires Effets locaux liés à un effet irritant Système nerveux périphérique Expérimentalement, chez l'animal : Exposition répétée par inhalation Sites d'actions Voies respiratoires supérieures Effets locaux liés à un effet irritant Atrophie de l'épithélium olfactif Concentration sans effet (rat / 2 y.) : 25 ppm	
EFFETS SPECIFIQUES :	GENOTOXICITE : D'après les données expérimentales disponibles : Génotoxicité non démontrée (in vivo) CANCEROGENESE : Absence de relation de causalité entre les incidences de cancer et l'exposition au produit dans les enquêtes épidémiologiques (Homme) L'expérimentation animale sur différentes espèces n'a pas mis en évidence d'effets cancérogènes clairement démontrés TOXICITE POUR LA REPRODUCTION : Fertilité : D'après les données expérimentales disponibles : Absence d'effets toxiques sur la fertilité Développement foetal : Expérimentalement, chez l'animal : Absence de malformations congénitales et d'effets embryotoxiques chez le rat à doses non toxiques pour les mères	

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

De par sa composition : (*)
Non facilement biodégradable (*)
Nocif pour la daphnie (*)
Peu nocif pour les poissons (*)
Peu nocif pour les algues (*)

- SUBSTANCE CONCERNÉE : METHACRYLATE DE METHYLE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit: ALTUGLAS ADHESIVE P 10 Page: 6/8

N° FDS : 02193 Version : 5 Date : 2004-04-06
Annule et remplace: 2002-10-30

MOBILITE :	En milieu aqueux : Evaporation : t1/2 vie = 6.3 h (estimé) Dans les sols et sédiments : Faible adsorption : log Koc = 1.53
PERSISTANCE/DEGRADABILITE :	-
Dans l'eau :	Hydrolyse : t1/2 vie 1600 d. - 2 h (pH = 7 - 11) Biodégradable en aérobiose : 88% après 28 d
Dans l'air :	Dégénération par les radicaux NOx : t1/2 vie = 3 h (mesuré)
BIOACCUMULATION :	Pratiquement non bioaccumulable : log Pow = 0.7 - 1.38
ECOTOXICITE :	-
TOXICITE AQUATIQUE :	-
Toxicité aiguë :	Nocif pour la daphnie : CE(I)50, 48h = 69 mg/l Peu nocif pour les poissons : CL50 , 96 h (Lepomis macrochirus) = 79 - 560 mg/l Peu nocif pour les algues : CI50, 96 h (Selenastrum capricornutum) = 170 mg/l Bactéries : CE3, 16h (Pseudomonas putida) = 100 mg/l
Toxicité à long terme :	Daphnie : concentration sans effet sur la reproduction : NOEC = 37 mg/l
- SUBSTANCE CONCERNÉE :	PMMA
PERSISTANCE/DEGRADABILITÉ :	-
Dans l'eau :	Non biodégradable sur la base de sa structure
- SUBSTANCE CONCERNÉE (*) :	ACRYLATE DE 2-ETHYLHEXYLE (*)
MOBILITÉ (*) :	En milieu aqueux : (*) Evaporation : t1/2 vie = 7.3h (rivière) - 2.7d (mare) (*) Dans les sols et sédiments : (*) Adsorption modérée (*) log Koc = 2.55 (*)
Dans l'eau (*) :	Facilement biodégradable : 94% après 14d (*)
BIOACCUMULATION (*) :	Modérément bioaccumulable : log Pow = 3.67 (*)
Toxicité aiguë (*) :	Nocif pour les poissons : CL 50, 48h (Idus idus) = 23 mg/l (*) Nocif pour la daphnie : CE (I)50, 48h = 17.45 mg/l (*) (Ligne directrice OCDE 202) (*) Nocif pour les algues : CI 50, 72h (Scenedesmus subspicatus) = 44 mg/l (*) Bactéries : CE 10, 30 min (Pseudomonas putida) > 10000 mg/l (*)
COMPORTEMENT EN INSTALLATION DE TRAITEMENT DES EAUX RESIDUAIRES (*) :	Inhibition de la respiration des boues activées : CE 7, 30 min = 1000 mg/l (*)

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION (*)

ELIMINATION DU PRODUIT (*) :	Eliminer le produit par incinération (en accord avec les réglementations locales et nationales) (*)
ELIMINATION DES EMBALLAGES (*) :	Nettoyer les emballages à la vapeur Eliminer les emballages par incinération (en accord avec les réglementations locales et nationales) (*)

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (*)

Nom technique d'expédition : Voir rubrique : 2

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit:	ALTUGLAS ADHESIVE P 10	Page: 7/8
N° FDS : 02193	Version : 5	Date : 2004-04-06 Annule et remplace: 2002-10-30
RID/ADR :	N°ONU : 1247 N° d'identification du danger : 339 Classe : 3 Groupe d'emballage : II Code de classification : F1 Etiquette(s) : 3	
ADN/ADNR (*) :	N° d'identification de la matière : 1247 Code de classification : F1 (*) Classe : 3 Etiquette(s) : 3	
IMDG :	N°ONU (IMDG) : 1247 Classe : 3.2 Risques subsidiaires : - Groupe d'emballage : II Etiquette(s) : 3 Polluant Marin (MP) : NON	
IATA :	N°ONU (IATA) ou N°ID : 1247 Classe : 3 Risques subsidiaires : - Groupe d'emballage : II Etiquette(s) : 3 Consulter les services sécurité ALTUGLAS pour compléments et mises à jour	

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES (*)

DIRECTIVE CEE :	-
FICHES DE DONNEES DE SECURITE :	D. 91/155/CEE modifiée par D.93/112/CEE et par D. 2001/58/CE : Substances et préparations dangereuses
CLASSEMENT / ETIQUETAGE CE (*) :	-
PREPARATIONS DANGEREUSES :	D. 1999/45/CE modifiée par D. 2001/60/CE F_ FACILEMENT INFLAMMABLE Xi_ IRRITANT R11_ Facilement inflammable R37/38_ Irritant pour les voies respiratoires et la peau R43_ Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau S16_ Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer S24_ Eviter le contact avec la peau S37_ Porter des gants appropriés Etiquetage grand public S2_ Conserver hors de la portée des enfants S46_ En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
COMPOSANTS CONTRIBUANT AUX DANGERS (*) :	METHACRYLATE DE METHYLE ACRYLATE DE 2-ETHYLHEXYLE (*)
REGLEMENTATION FRANCAISE :	-
FICHES DE DONNEES DE SECURITE :	Arrêté du 5.1.93 modifié par arrêté du 7.2.97 : Substances et préparations dangereuses
CLASSEMENT / ETIQUETAGE :	-
PREPARATIONS DANGEREUSES :	Arrêté du 21.2.90 modifié par arrêtés du 1.8.91 et du 16.1.92
SANTE - PREVENTION :	-

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit:	ALTUGLAS ADHESIVE P 10	Page: 8/8
N° FDS : 02193	Version : 5	Date : 2004-04-06 Annule et remplace: 2002-10-30
MALADIES PROFESSIONNELLES :	Code de la Sécurité sociale : articles L461-1 à 8 ; déclaration préalable obligatoire de l'employeur Tableau(x) n° 65 - n° 82	
SURVEILLANCE MEDICALE SPECIALE :	Arrêté du 11.7.77 et circulaire n° 10 du 29.4.80 (liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale)	
SECURITE AU TRAVAIL :	Code du travail art. R 232-5 à 5-14. Captation des vapeurs, aérosols et particules solides à la source d'émission. Assainissement Décret n°88-1056 du 14.11.1988 et Arrêté du 28.07.2003 : matériels électriques/atmosphères explosives Décret n°96-1010 du 19.11.1996 et arrêté du 8.07.2003 : protection des travailleurs/atmosphère explosive. Arrêté du 31.3.80 : Installations électriques des installations classées Code du travail art. R 232-12-23 à 29 : Prévention des explosions	
INSTALLATIONS CLASSEES :	Loi n° 76-663 du 19.7.76 - Décrets du 7.7.92 et n° 93-1412 du 29.12.93 et n° 96-197 du 11.03.96 et n° 99-1220 du 28.12.99 - Activité classée reprise dans la nomenclature N° 1430 - 1432 : Liquides inflammables (stockages en réservoirs manufacturés de) N° 1430 - 1433 : Liquides inflammables (installations de mélange ou d'emploi de)	
DECHETS :	Loi n°75-633 du 15.7.75 - Instruction technique du 22.1.80 sur les déchets industriels Arrêté du 02.02.1998, modifié par l'arrêté du 29.05.2000 et par l'arrêté du 03.08.2001, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau, ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	
REJETS :	Loi n° 76-663 du 19.07.76 et arrêté du 02.02.98, modifié par arrêté du 29.05.2000 et par arrêté du 03.08.2001	
INVENTAIRES (*) :	EINECS (UE) : conforme	

16 - AUTRES INFORMATIONS (*)

LISTE DES PHRASES R PERTINENTES :	R11 _ Facilement inflammable R36/37/38 _ Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau (*) R37/38 _ Irritant pour les voies respiratoires et la peau R43 _ Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
AUTRES INFORMATIONS :	EN CAS D'EMPLOI DANS DES FORMULATIONS, NOUS CONTACTER POUR L'ETIQUETAGE

Ce document s'applique au produit EN L'ETAT, conforme aux spécifications fournies par ALTUGLAS
En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître
Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur nos dernières connaissances relatives au produit concerné, à la date d'édition. Toutefois certaines données sont en cours de révision
L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité
L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive
Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable
L'utilisateur du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des conteneurs, interventions diverses)
toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité
Les (*) indiquent les modifications par rapport à la version précédente

Fin du document.
Nombre de page(s): 8